



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 49056

Texte de la question

M. Léonce Deprez exprime à M. le Premier ministre l'étonnement, voire l'indignation de millions de Français apercevant, à la tête d'une manifestation parisienne gay, le ministre de l'éducation nationale. Respectant toute manifestation démocratique, il lui demande dans quelles conditions un ministre en exercice, et singulièrement celui ayant en charge l'éducation des jeunes Français, peut défiler ostensiblement et à sa qualité en tête d'une manifestation sans engager le Gouvernement. Si chaque ministre, comme chaque citoyen, a le droit de participer à toutes les manifestations de son choix personnel, il apparaît évident qu'un ministre défilant à la tête d'une manifestation apporte, peu ou prou, la caution du Gouvernement. Il lui demande de lui préciser les réflexions que lui inspire cette manifestation et s'il n'est pas opportun qu'il propose aux ministres d'assurer, chacun pour ce qui le concerne, sous son autorité, les représentations qui sont celles du Gouvernement et de leur action ministérielle.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la participation de M. Jack Lang à une manifestation récente. Celle-ci n'appelle de sa part aucune observation en réponse.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49056

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4226

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4486